



Projet « Zones humides et loi DTR »
Stratégie de Gestion des Zones Humides
sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'étang de Salses-Leucate

ELABORATION
d'une Procédure simplifiée
Etudes complémentaires d'identification des ZH
Au titre des derniers textes en vigueur

02/10/2013 – 14h30
DDTM 66



- **Objectifs** : Mettre en place une méthode d'intégration des nouvelles études ZH.
- **Plan de la réunion** :
 - Contexte – RIVAGE & la Stratégie de Gestions des ZH
 - Délimitations de ZH (réalisées et à venir)
 - Proposition de méthode standardisée
 - Point particulier – PLU Barcarès
 - Point particulier – Procédure d'exonération TFNB
 - Point particulier – Urbanisme et Zones Humides

Rivage

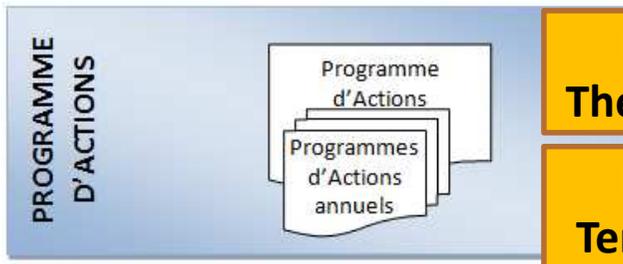
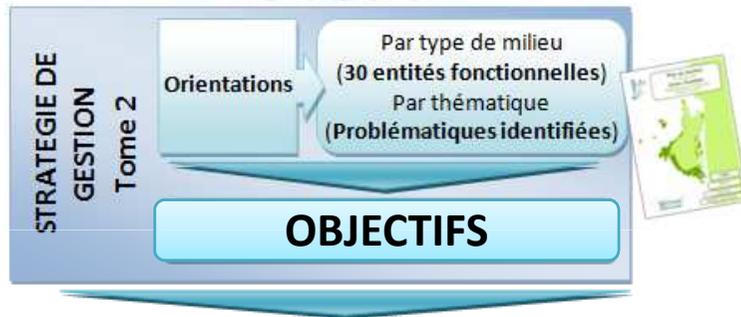
SAGE
Etang de Salses-Leucate

Gestion des
Zones Humides
périphériques à l'étang de
Salses-Leucate

NATURA 2000



Structure de la Stratégie de Gestion

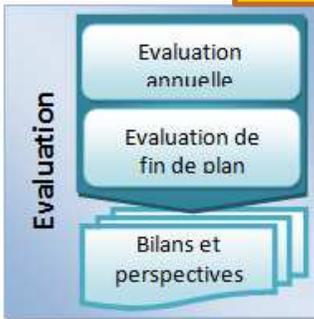


Entrée Thématique

ACTIONS THEMATIQUES

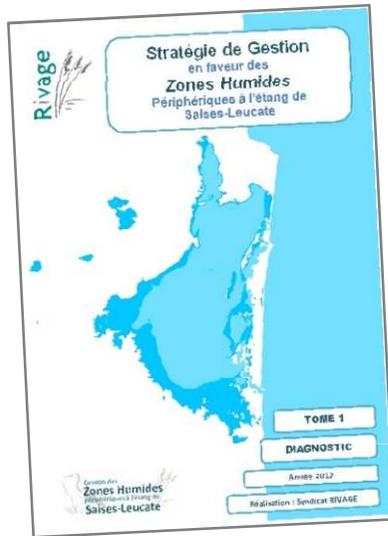
Entrée Territoriale

PLANS DE GESTION



Une Stratégie de Gestion des Zones Humides menée sur 6 ans

Retour sur le Diagnostic/délimitation



Le diagnostic est voué à être révisé tous les 6 ans.

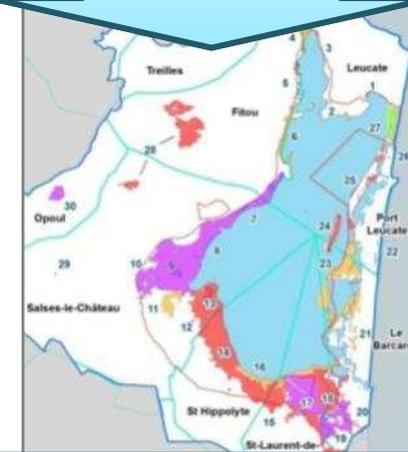
Les projets d'aménagement ne peuvent être soumis à un tel pas de temps.

Nécessité de mettre en place une actualisation des délimitations de ZH cohérente plus fréquente.

Validation des Emprises ZH
CTZH-Etude complémentaire
Février 2012



Validation de la Hiérarchisation
CS-PGZH
Septembre 2012



Validation de la délimitation et de la Hiérarchisation
CLE

Septembre 2012

DIAGNOSTIC

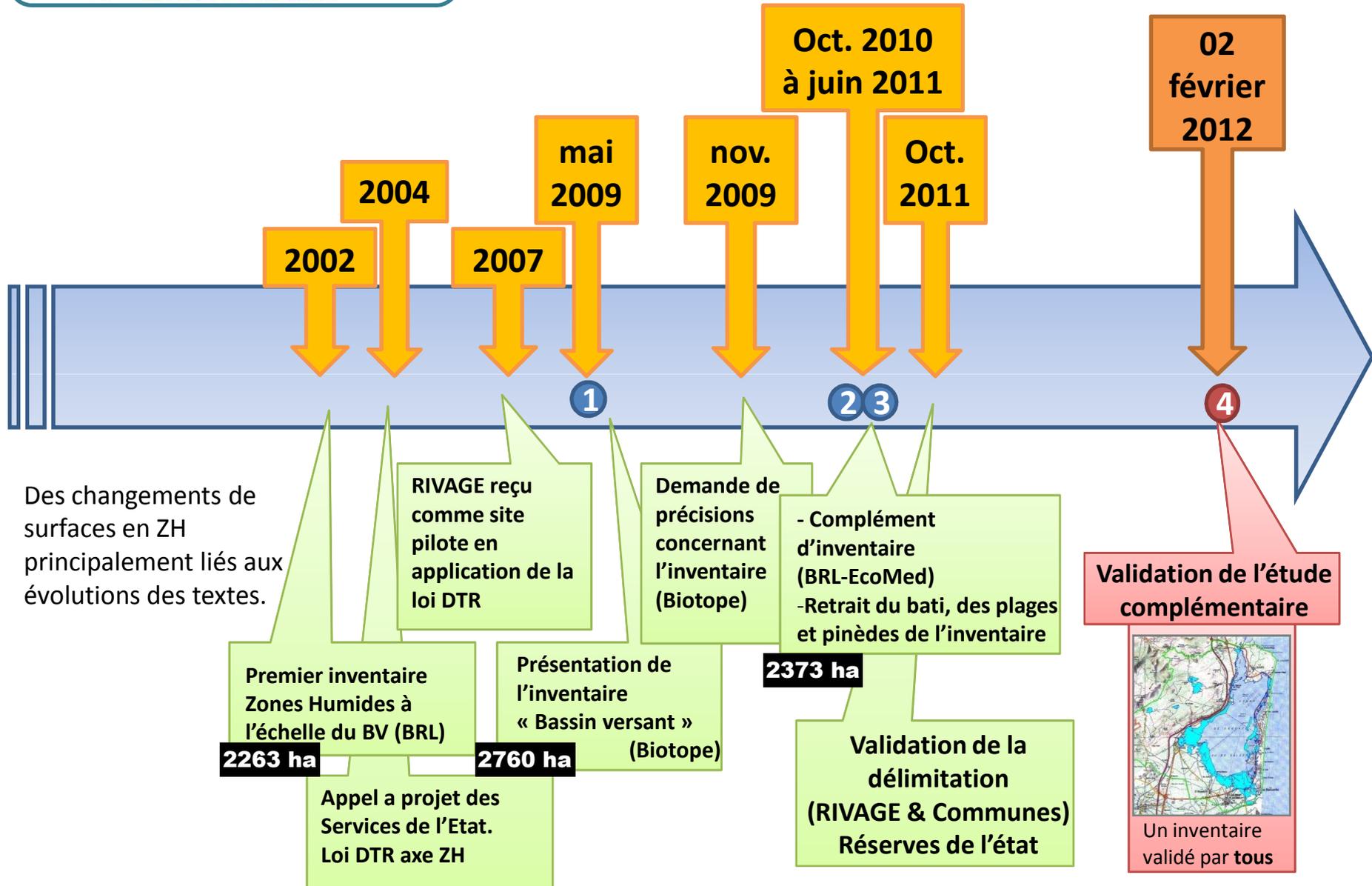
Tome 1

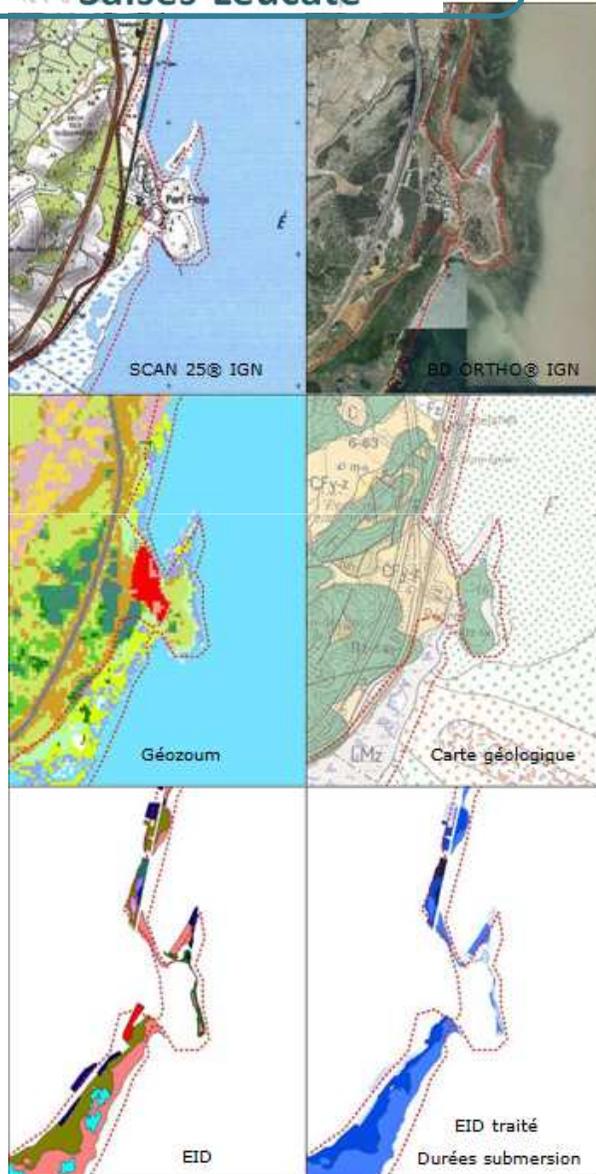
Diagnostic de territoire

Délimitation des ZH

Hiérarchisation des ZH

Historique de la délimitation





BIBLIOGRAPHIE

Etude «grandes Zones Humides» Cépralmar/BRL/LPO pour le SAGE

Cartes « fonctionnement hydraulique » Cépralmar/BRL/LPO pour le SAGE,

Carte des « milieux » réalisée par l'EID, qui indique la durée de submersion des milieux identifiés,

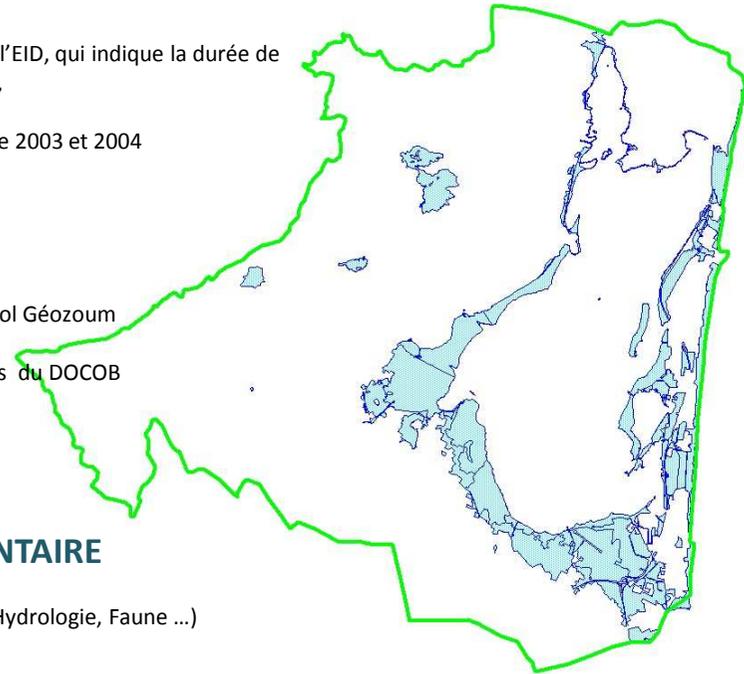
Ortho-photographies aériennes de 2003 et 2004

Cartes au 1/25000,

Cartes géologiques,

Cartographie de l'occupation du sol Géozoum

Cartographie des habitats naturels du DOCOB

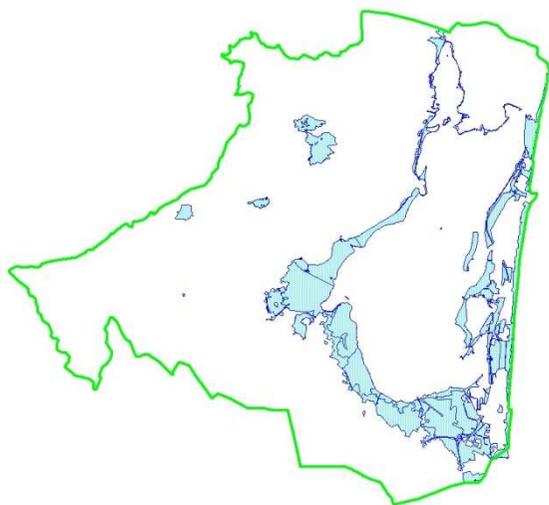


TRAVAIL COMPLEMENTAIRE

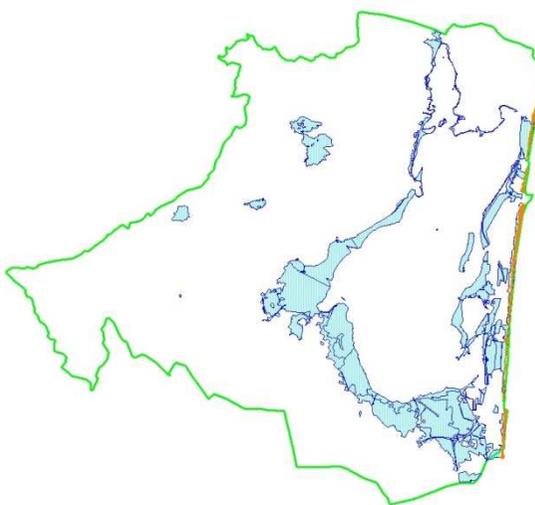
Données de terrain (Végétation, Hydrologie, Faune ...)

Découpage Fonctionnel

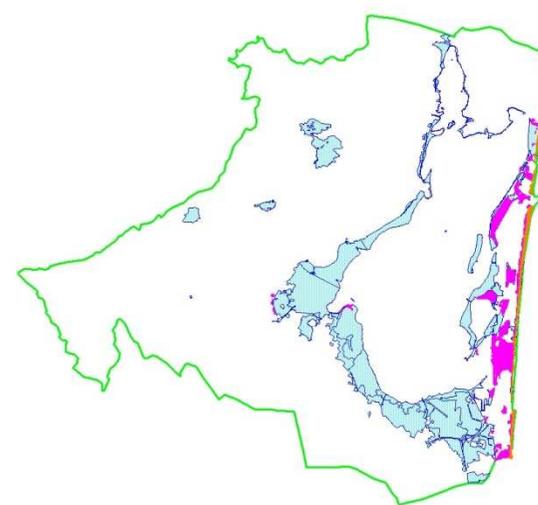
Extraction des
surfaces bâties
de l'emprise
Zone Humide totale



Extraction des
plages de sable
de l'emprise
Zone Humide totale



Identification de
secteurs nécessitant une
étude complémentaire



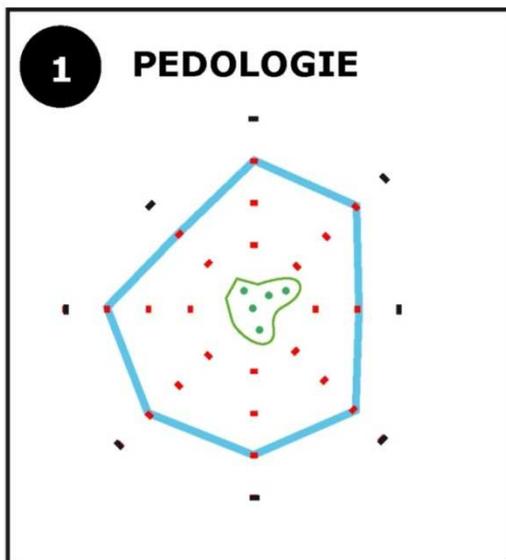
- **Cadre réglementaire:**

Protocole d'inventaire détaillé dans l'Arrêté Ministériel du 24 juin **2008**, modifié par l'Arrêté du 1er octobre **2009** et par la Circulaire du 18 janvier **2010**

- **3 types d'études réalisées:**

- **Étude pédologique** – étude des sols, sondage à la tarière à main
- **Inventaire des habitats** – cartographie de la répartition des habitats naturels
- **Inventaire flore** – espèces végétales indicatrices des ZH

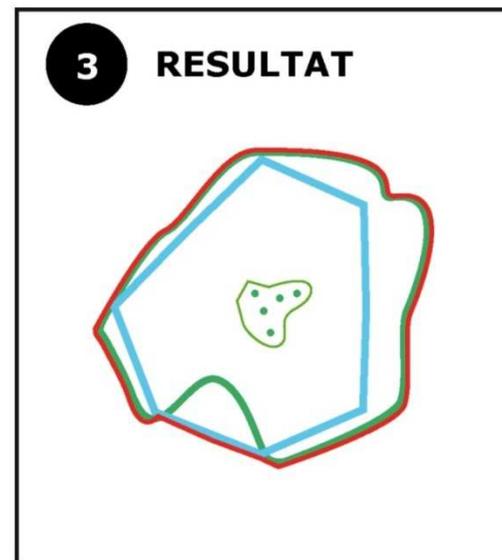
pour identifier la ZH



- Espèce végétale indicatrice de zone humide
- Sondage pédologique positif
- Sondage pédologique négatif
- Délimitation de la zone humide selon les critères pédologiques



- Espèce végétale indicatrice
- Physionomie des habitats
- Délimitation de la zone humide selon les habitats



- Délimitation de la zone humide
- Zone humide par sondage pédologique
- Zone humide selon les habitats

Relevés floristiques :

Recherche des espèces indicatrices

Analyse de l'abondance et du recouvrement



Limonium narbonense
(Le Barcarès - 66)

Relevés des habitats :

Repérage des habitats caractéristiques

Cartographie des habitats



Phragmitaie
(Salses-le-Château - 66)

Sondages pédologiques à la tarière à main
Caractérisation des sols hydromorphes,
Analyse des conditions hydrogéomorphologiques



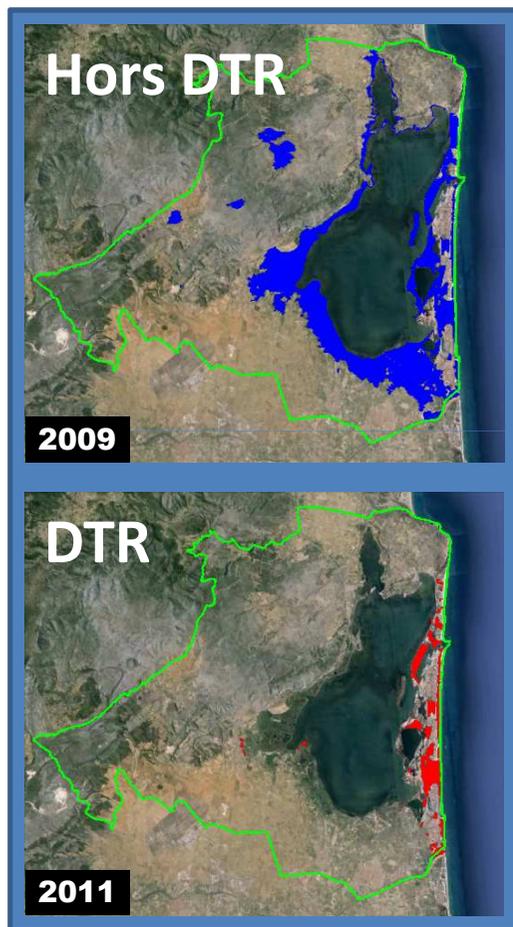
Nappe d'eau dans les 50 premiers cm du sol
Thalalossols brut en eau
(Salses-le-Chateau - 66)



Sols sableux sur 120 cm
Arénosols
(Le Barcarès - 66)



Sols avec traces d'hydromorphie
Réductisols
(Salses-le-Château - 66)

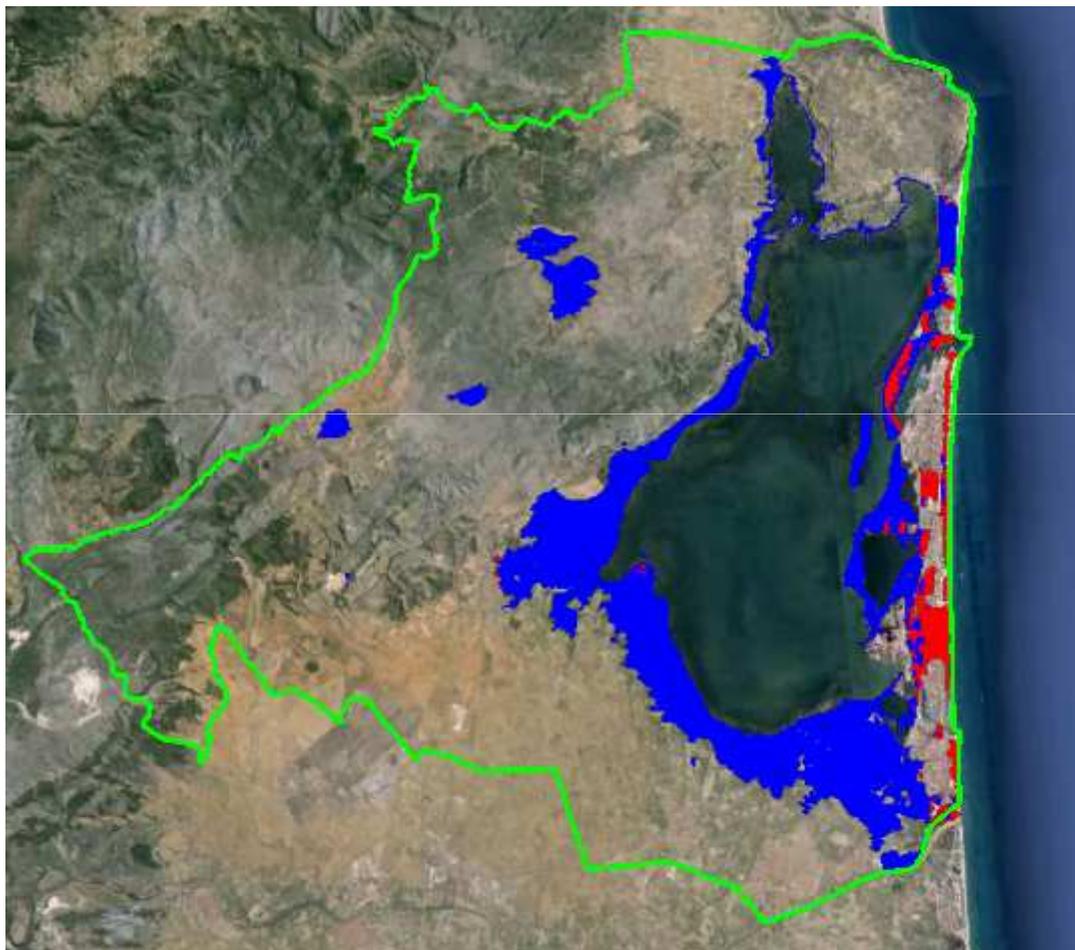


APPROUVÉ



Dans un avenir proche de nouvelles études complémentaires vont fleurir au gré des projets sur les secteurs **pas encore évalués** au titre de la loi DTR.

Intégration des nouvelles études



Les secteurs **en bleu** seront potentiellement réévalués au titre des derniers textes en vigueur.

Nécessité d'une homogénéité d'information à l'échelle du bassin versant tant pour les porteurs de projets que pour les services instructeurs.

Tout secteur faisant l'objet d'une étude complémentaire devra répondre à la méthode définie par la loi et déjà utilisée sur certains secteurs du BV (**en rouge**).

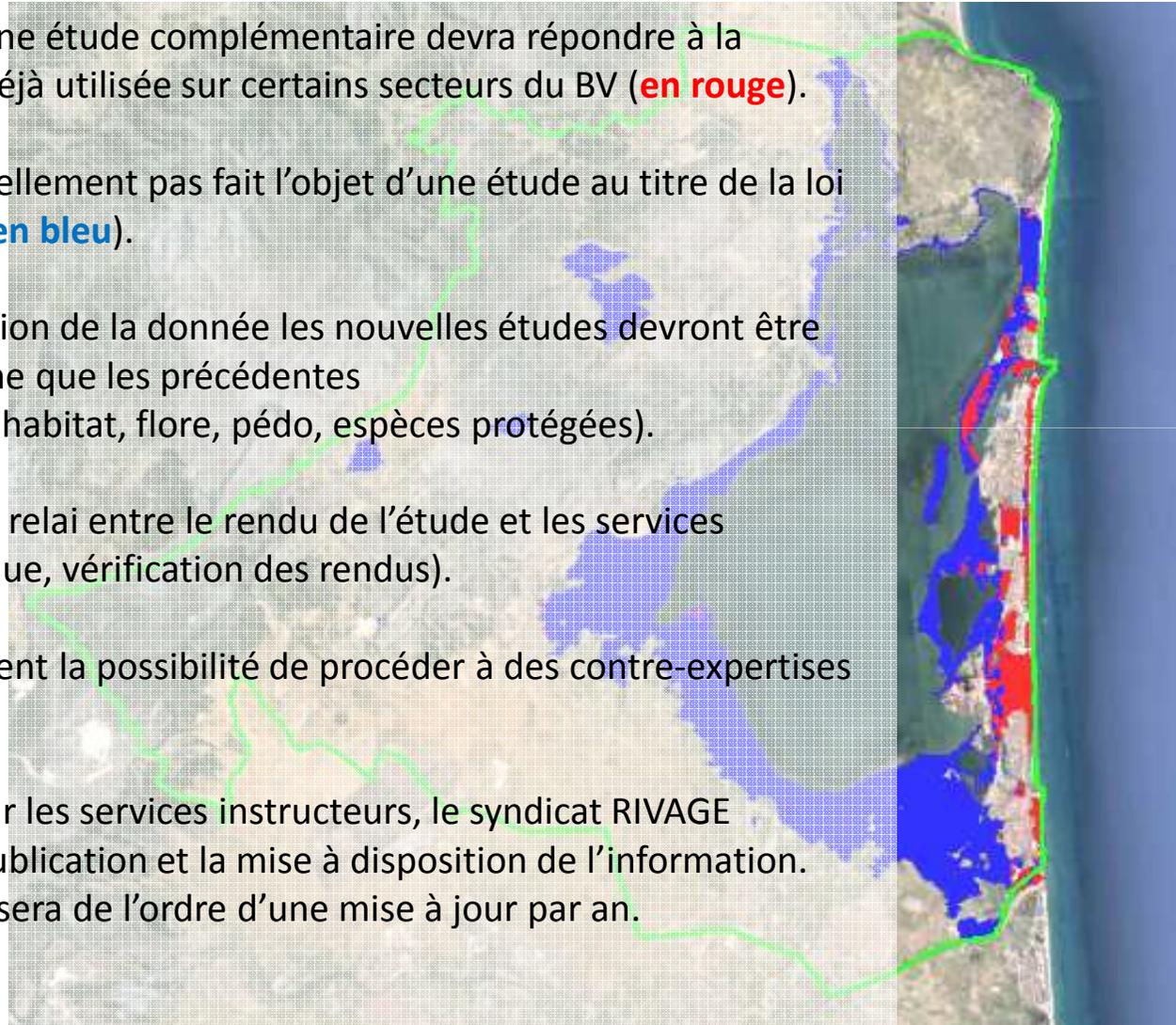
Seuls les secteurs n'ayant actuellement pas fait l'objet d'une étude au titre de la loi DTR pourront être réévalués (**en bleu**).

Pour faciliter la mise à disposition de la donnée les nouvelles études devront être présentées sous la même forme que les précédentes (complément des bases carto, habitat, flore, pédo, espèces protégées).

Le syndicat RIVAGE assurera le relai entre le rendu de l'étude et les services instructeurs (expertise technique, vérification des rendus).

Les services de l'Etat se réservent la possibilité de procéder à des contre-expertises sur les secteurs inventoriés.

Après validation des études par les services instructeurs, le syndicat RIVAGE assurera la centralisation, la publication et la mise à disposition de l'information. Le pas de temps de validation sera de l'ordre d'une mise à jour par an.



Point particulier – PLU Barcarès

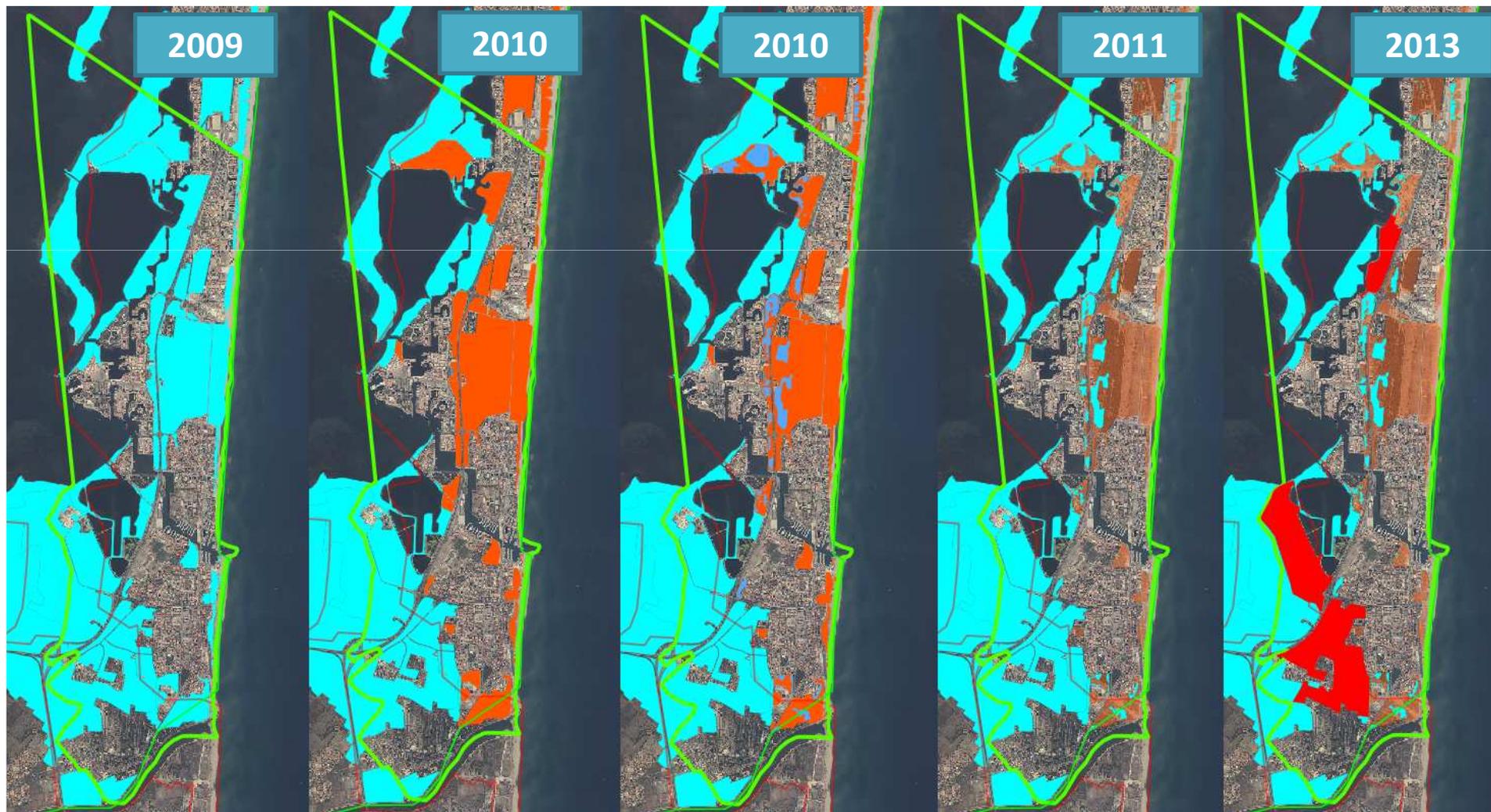
Première étude a
échelle trop large
(Biotope)

Secteurs identifiés pour
la première étude
complémentaire

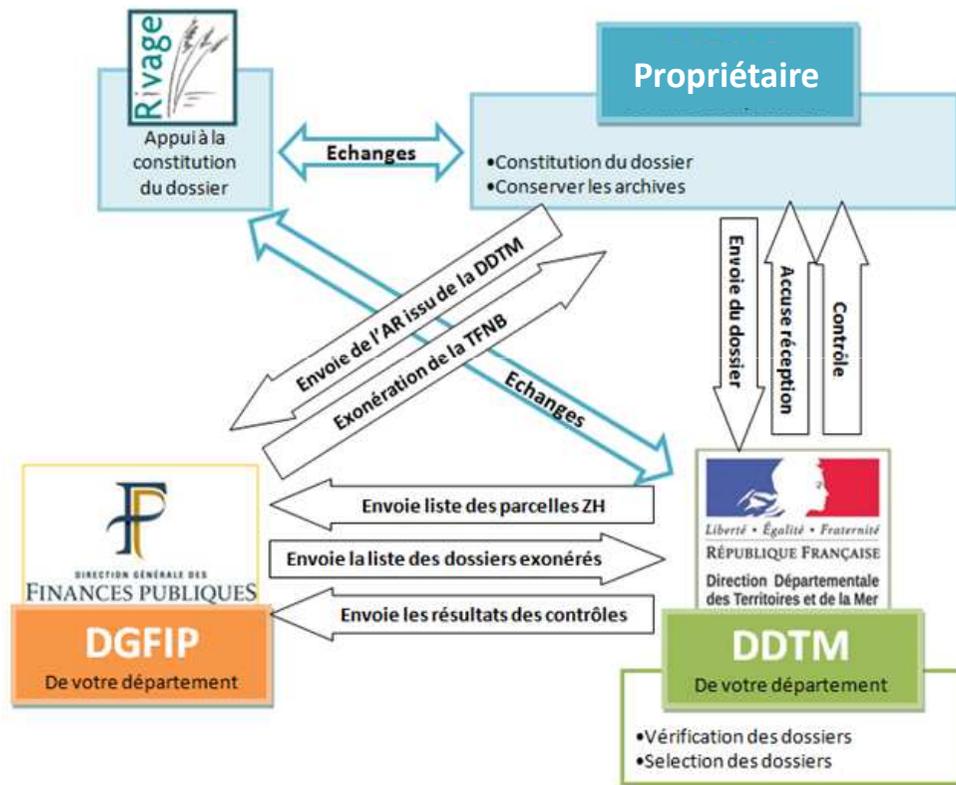
Réalisation de la
première étude
complémentaire
(Ecomed)

Validation de la première
étude complémentaire
(Etat, 9 commune, CBN,
AE, RIVAGE)

Secteurs identifiés pour
la seconde étude
complémentaire
(à valider)



Exonération de TFNB moyennant des engagements de préservation de ZH



Homogénéisation et simplification de la
procédure sur l'ensemble du bassin versant

Une notice d'information

Urbanisme & Zones Humides
un levier de préservation et de mise en valeur

Bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

UN CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L.110 du code de l'urbanisme qualifie le territoire français comme le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Plus précisément, les collectivités publiques doivent harmoniser leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace afin notamment :

d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, d'assurer la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, d'assurer la sécurité et la salubrité publique, de gérer le sol de façon économe, d'aménager le cadre de vie, etc.

Le Code de l'environnement
L'article L.211-1-1 qualifie la préservation et la gestion durable des Zones Humides d'intérêt général. A cet effet, il demande à l'Etat et à ses établissements publics, aux Régions, aux Départements, aux Communes et à leurs groupements de veiller, chacun en son domaine de compétence, à la cohérence des diverses politiques publiques en matière d'aménagement des territoires ruraux, et que l'attribution des aides publiques tiennent compte :

des difficultés de conservation, d'exploitation et de gestion durables des Zones Humides ;
et de la contribution des Zones Humides aux politiques de préservation de la diversité biologique, du paysage, de gestion de la ressource en eau et de prévention des inondations

Le Code de l'urbanisme
Il stipule que les documents de planification de l'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE et les SAGE, cela concerne entre autres les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) article L.123-1-9.

Le SDAGE:
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
Sa disposition 6B-6 fixe que les documents d'urbanisme définissent des affectations des sols qui respectent l'objectif de non-dégradation des Zones Humides présentes sur leurs territoires, dans le cadre de l'obligation générale de respect de l'environnement prévue par les codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Le SAGE:
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Autour de l'étang de Salses-Leucate, il existe un SAGE qui couvre l'ensemble du bassin versant. Ce schéma comprend des dispositions concernant les Zones Humides et leur préservation.

Les documents de planification de l'urbanisme doivent préserver les Zones Humides.

UN INVENTAIRE à l'échelle du bassin versant
Un inventaire des Zones Humides périphérique à l'étang de Salses-Leucate a été réalisé sur l'ensemble du bassin versant. Après quelques ajustements en zones urbaines et péri-urbaines, nous disposons depuis le **2 février 2012** d'une vision précise des Zones Humides. Cet inventaire validé par les communes et les services instructeurs permet une transparence et un document unique et identique pour tous. Fichiers cartographiques téléchargeables sur :

<http://rivage-salses-leucate.fr/photographie-des-zones-humides/>

Diagnostic initial.
(stratégie d'évitement) et les choix retenus, les regards de l'obligation de compatibilité avec les Zones Humides.
mise en valeur des Zones Humides.
(s'il y a lieu) à hauteur d'une valeur-guide de valentes sur le plan fonctionnel et biodiversité.

Le règlement:
Les zones humides peuvent être intégrées comme des éléments paysagers identifiés. Des zonages réglementaires graphiques, des ajustements doivent être réalisés pour tout en évitant le micro zonage.
Identifier, localiser et délimiter les Zones Humides ;
Définir des règles de protection, accompagner de mesures pour assurer leur protection ;
Établir des règles prescrivant notamment au maximum la constructibilité ;
Prévoir des utilisations de sol particulières et des utilisations de sol particulières nécessitant leur préservation (ex : exhaussement, construction).

Syndicat RIVAGE
Hôtel de ville
11370 LEUCATE

04.68.40.49.72
rivage@mairie-leucate.fr
www.rivage-salses-leucate.fr

Gestion des
Zones Humides
périphériques à l'étang de
Salses-Leucate

Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate

Jean-Alexis NOEL - Chargé de mission Zones Humides

04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr



MERCI pour votre implication...



Visitez la page du syndicat RIVAGE:

<http://www.rivage-salses-leucate.fr>